

PROFESSIONNELS ET ENTREPRISES

TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES & OPÉRATIONS DE VOTRE BANQUE

du 1^{er} JANVIER 2012

Prix en euros,
non assujettis à la TVA
sauf mentions spéciales

BANQUE POPULAIRE
DU MASSIF CENTRAL
BANQUE & ASSURANCE



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

Sommaire

Suivre le fonctionnement de votre compte	3
Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins	5
Vos encaissements et vos règlements	5
Accéder à votre banque à distance	10
Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger	12
Financer vos besoins de trésorerie et vos investissements	17
Protéger vos proches, votre activité et vos biens	19
Bénéficiaire de services spécialisés	21
Parlons-en	23

* *EEE: Espace Economique Européen: il rassemble les 27 pays membres de l'Union Européenne, y compris la France, plus l'Irlande, la Norvège et le Lichtenstein.*

Les tarifs et taux mentionnés dans ce document peuvent être modifiés à tout moment. Le client peut à tout moment se les faire communiquer par la Banque Populaire du Massif Central. Le taux de base servant de référence au calcul de certains taux est de 7,90 % (janvier 2012). Son évolution est portée régulièrement à la connaissance de la clientèle, au même titre que les frais et les commissions. Les tarifs mentionnés dans ce document ne sont pas soumis à la TVA, sauf exception (TVA 19,6 %) pour les prestations assujetties. Les informations figurant dans ce document ne constituent ni une autorisation de découvert, ni une offre de prêt.

Suivre le fonctionnement de votre compte

Vos opérations courantes

■ Délivrance d'un RIB ou IBAN	gratuit
■ Relevé de compte :	
• Extraits de compte électronique (cf. rubrique « Accéder à votre banque à distance », uniquement disponible dans le cadre de votre abonnement Internet)	
- si arrêt des extraits papier	gratuit
- si conservation des extraits papier en plus (l'extrait de compte papier est gratuit hors fréquence particulière)	0,50 €/compte/mois
• Extraits de compte papier	
- mensuel	gratuit
- par quinzaine	gratuit
- par décade	7 €/trimestre
- hebdomadaire	10,50 €/trimestre
- journalier	28,75 €/trimestre
■ Edition de relevé de compte sur un automate	gratuit
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
■ Recherche de documents :	
• dans la limite de 10/an	gratuit
• au-delà de 10/an	à partir de 8 €
• accès aux remises chèque	gratuit par Internet
■ Renseignements pour Commissaires aux comptes (par demande)	60 € HT
■ Frais de service bancaires (trimestriel)	26 €
• Détenteurs d'une convention Fréquence Pro	gratuit
• Compte inactif	26 € + 0,11 % des mouvements débits
■ Frais spécifiques sur écritures (trimestriel) :	
• Frais sur écritures	26 € (forfait) +0,37 €/écriture
• Commission de compte	0,11 % du mouvement débit
■ Commission de gestion du dossier professionnel	Mini. 123 €/an Maxi. 700 €/an

Vos opérations exceptionnelles

■ Clôture de compte	gratuit
■ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de compte)	gratuit
■ Transfert de compte vers un autre établissement :	
• livret et assimilés	gratuit
• compte titres ordinaires :	
- frais par ligne	12 €
- forfait minimum	120 €

Heures limites des opérations

Les opérations	Agences (opérations papier)	Cyber envoyé et confirmé par le client	Télétransmission envoyée/ confirmée par le client
Virements unitaires France	16 h 00*	16 h 00*	16 h 00*
€urovirement SEPA unitaire	Pas d'heure limite mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	16 h 00	16 h 00
Virements trésorerie/fiscaux/ sociaux	12 h 00		12 h 00
Virements internationaux	Pas d'heure limite mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)	12 h 00 sauf change 11 h 00	12 h 00 sauf change 11 h 00
Virements trésorerie internationaux	Pas d'heure limite mais exécution à J+1 ouvrable (ordre sur support papier)		12 h 00 sauf change 11 h 00
Remise de prélèvements		16 h 00	16 h 00
Mise à disposition Espèces: dépôts euros, dépôts déplacés euros, retraits euros, échanges de monnaie, Devises dépôts/retraits	Horaires fermeture agence (consultables sur notre site Internet)		
Remise carte: télécollecte sur les TPE			17 h 00
LCR	Horaires fermeture agence (consultables sur notre site Internet)		12 h 00

* Pour les virements initiés le samedi: exécution le lundi

Le droit au compte

► **Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et du Service Bancaire de Base prévu par la réglementation.**

- Service Bancaire de Base: suivant les conditions fixées par décret, art. D-312-6 du code monétaire et financier

consultez votre conseiller

Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants: l'ouverture et la fermeture du compte - un changement d'adresse au maximum une fois par an - un relevé de compte au moins une fois par mois - des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins - l'encaissement de virements reçus - l'encaissement de chèques déposés sur votre compte - le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque) - le paiement de prélèvements ou de titres interbancaires de paiement (TIP) - un moyen de consulter à distance le solde de votre compte - une carte de paiement à autorisation systématique (Electron) - deux chèques de banque au maximum par mois.

Les dates de valeur

► **La date de valeur calculée à partir de la date d'enregistrement « j » de l'opération sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement nécessaire à la réalisation de certaines opérations.**

La Banque Populaire du Massif Central n'applique pas de date de valeur sur vos opérations à l'exception de :

- Remise de chèques j + 1 jour ouvré maximum
- Remise d'effets de commerce sauf escompte j + 4/date échéance
- LCR domiciliées j - 1/date règlement

► **Les retraits ou versements d'espèces et les autres opérations de paiement (prélèvements, virements...) effectués dans une devise différente de la devise du compte, se voient appliquer des dates de valeur spécifiques correspondant au délai technique de traitement de ces opérations.**

Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à optimiser la gestion quotidienne de votre compte. Adaptée à vos besoins de financement et d'assurance, elle vous permet de bénéficier d'importantes réductions tarifaires par rapport à la souscription de produits et services à l'unité. Le prix de la convention (cotisation trimestrielle) dépend des produits et services souscrits.

	Cotisation par trimestre	
	FrequencePRO Classique	FrequencePRO Intégrale
avec carte Visa Business	43 €	70 €
avec carte 1 ^{er}	58 €	85 €
avec carte Infinite	97 €	124 €
sans carte	sans objet	66,50 €

si option TPE*	Cotisation HT supplémentaire/trimestre
> TPE fixe	+ 35 € HT
> TPE portable	+ 42 € HT
> TPE fixe ou portable + ELC	+ 60 € HT

* Uniquement connexion RTC

Vos encaissements et vos règlements

Vos encaissements

Vos dépôts d'espèces

- Dépôts d'espèces au guichet de votre agence gratuit

► Réalisez en toute sécurité, vos opérations de dépôts sur les automates de nos agences, 7 j/7, de 5 h à 23 h, avec votre carte bancaire Banque Populaire.

- Dépôt de nuit/coffre de nuit 60 € HT/an

Vos encaissements de chèques

- Remise de chèques gratuit
- Chèque présenté à l'encaissement et revenu impayé (émis par votre client) : gratuit

La réception de virements

■ Eurovirement SEPA	gratuit
---------------------	---------

(virement standard émis en euros à destination d'un compte correctement renseigné (codes BIC et IBAN) situé dans un pays de l'EEE* y compris la France ou de la Suisse et exécuté dans un délai maximum de 3 jours)

▶ Depuis le 1^{er} janvier 2006, l'IBAN (identifiant international du compte du bénéficiaire) et le BIC (identifiant international de la banque qui tient le compte) sont obligatoires: seules les opérations comportant ces informations pourront être traitées par la banque.

Vos encaissements de Titres Interbancaires de Paiement (TIP) ou de prélèvements

■ Remise par Internet ou télétransmission:	
• Par prélèvement ou Europrélèvement SEPA	0,37 €
• Par télévirement	0,37 €
■ TIP et avis de prélèvement impayé par l'un de vos clients	gratuit

Le recouvrement de vos effets de commerce

■ Remise d'effet:	
• Par effet télétransmis	0,37 €
• Par effet sur support papier	5,50 €
■ Avis de sort (billets à ordre et LCR)	9,90 €
■ Notification	15,50 €
■ Effet prorogé, réclamé, restitué, non domicilié	9,90 €

Votre équipement monétique

■ Terminal de Paiement Electronique (TPE) en location	à partir de 10 €
---	------------------

Le prix qui vous sera communiqué intègre l'installation, la formation par téléphone et la maintenance du matériel et du logiciel. Nos prix sont fonction du type de matériel (fixe ou portable) et du type de connexion (RTC, ADSL, GPRS) choisi.

▶ Vous souhaitez proposer le paiement par carte à vos clients? Votre Banque Populaire vous propose une large gamme de Terminaux de Paiement à la pointe de la technologie et adaptée à vos besoins professionnels: terminaux fixes pour vos encaissements au comptoir ou à la caisse, terminaux portables pour une liberté de mouvement à l'intérieur de votre établissement, terminaux mobiles GPRS pour effectuer vos encaissements par carte bancaire quel que soit le lieu de votre activité commerciale (foire, salons, vente à domicile...), ou enfin, terminaux IP à partir de votre connexion Internet ADSL. Vous êtes "Professionnel de Santé", des solutions dédiées à votre activité vous sont proposées également.

■ Contrat monétique « professionnel de santé »	consultez votre conseiller
■ Impayés commerçants	13 €
■ Cyberplus paiement : des solutions pour sécuriser vos ventes en ligne	consultez votre conseiller
■ Direct & bon : Plateforme communautaire de vente à distance de produits agricoles	consultez votre conseiller

Vos règlements

Vos retraits d'espèces

■ Retrait d'espèces au guichet BPMC ou à un distributeur du réseau Banque Populaire	gratuit
■ Retrait aux distributeurs d'un autre établissement bancaire effectué dans l'espace Économique Européen : (en euros, en France ou au sein de l'EEE*) <ul style="list-style-type: none">• Avec une carte Premier et Infinite.	gratuit
• Autres cartes	4 retraits gratuits/mois puis 0,80 €
■ Mise à disposition de fonds auprès d'une autre Banque Populaire	15 € gratuit pour les clients délocalisés

Votre carte bancaire

Carte de paiement (tarif annuel)

■ Carte Business	51 €/an
■ Carte Premier	130 €/an
■ Carte Infinite	280 €/an

Vos règlements par carte

■ Paiement par carte bancaire en euros, dans l'EEE*	gratuit
---	---------

Les services liés à votre carte

■ Assurance perte et vol de vos moyens de paiement (Sécuripro)	46 €/an
--	---------

▶ Votre assurance Sécuripro est incluse dans votre convention de relation. Sécuripro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, 7 jours sur 7, en France comme à l'étranger. Cette offre garantit également le remboursement des frais engagés suite au vol ou à la perte de vos clés et papiers d'identité. Votre assurance Sécuripro vous couvre également en cas de vol de votre recette, survenu sur le trajet vers votre Banque. Pour faire opposition, appelez le 0825 08 24 24 (0.15 €/ min, 7 jours/7, 24 h/24).

■ Réédition du code confidentiel	10 €
■ Refabrication de carte (délai d'une semaine environ)	gratuit
■ Refabrication de carte en urgence (72 h)	12,50 €
■ Relèvement temporaire du plafond d'autorisation de paiement par CB, si acceptation BPMC	15 €
■ Opposition sur carte pour vol (par opération)	gratuit
■ Opposition sur carte pour perte (par opération)	gratuit
■ Mise en opposition d'une carte par la banque pour utilisation abusive	40 €
• Notification des motifs du blocage opéré par la Banque	gratuit
■ Frais d'interdiction d'utilisation de la carte	70 €

* EEE: Espace Économique Européen

Vos règlements par chèque

■ Renouvellement automatique de chéquier	gratuit
■ Envoi de chéquier	
• Standard	1,75 € HT
• Correspondance	2,50 € HT
■ Fourniture de chéquier spécifique, tarif pour 50 formules	
• Chéquier en continu	2,65 €
• Lettres chèques	9 €
■ Paiement par chèque	gratuit
■ Émission d'un chèque de banque	gratuit

Opposition sur chèque (émis, blanc ou vierge)

■ Par chèque ou par série de chèques	30 €
--------------------------------------	------

Les incidents de paiement liés aux chèques

■ Lettre d'information préalable au rejet pour chèque sans provision	17 €
--	------

► Cette information vous permet de régulariser votre situation et d'éviter les conséquences liées à une interdiction bancaire.

■ Forfait de frais en cas de rejet(s)	
• Chèque inférieur ou égal à 50 €	30 €
• Chèque supérieur à 50 €	50 €
■ Chèque payé en période d'interdiction bancaire	23 €
■ Frais mensuels de gestion de compte « interdit bancaire » à l'initiative d'une autre banque	23 €

► Le forfait de rejet d'un chèque (pour absence de provision suffisante ou autres motifs) comprend : la lettre d'information préalable au rejet, la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation, la notification du refus d'exécution. (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera « forfait rejet chèque »).

Le forfait de rejet d'un prélèvement (y compris prélèvement d'échéance de prêt), d'un virement, d'un TIP ou d'un télé règlement (pour absence de provision suffisante ou autres motifs) comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera « frais rejet prélèvement » ou « frais de rejet » ou « frais rej-ope Prêt »).

L'émission de virements

- Eurovirement SEPA occasionnel ou permanent⁽¹⁾

Virement standard émis en euros à destination d'un compte correctement renseigné (codes BIC et IBAN) situé dans un pays de l'EEE* ou la Suisse et exécuté dans un délai maximum de 3 jours.

• Par Internet	gratuit
• Télétransmis par opération	0,17 €

(via les protocoles de télétransmission interbancaires ou via Cyberplus)

1 - En cas de renseignements incorrects pour pouvoir exécuter l'ordre, un surcoût de 12 € sera facturé + frais éventuels réclamés par la banque étrangère.

* EEE: Espace Économique Européen

■ Émission d'un virement de trésorerie (VSOT)	
• VSOT papier	9 €
• VSOT télétransmis par internet	3,30 €
■ Opposition à un virement	gratuit

Vos règlements par Titres Interbancaires de Paiement (TIP) ou par prélèvements

■ Prélèvement ou Europrélèvement SEPA:	
• Frais de mise en place d'un avis de prélèvement ou d'un Europrélèvement SEPA	
<i>Entrée en relation de moins de 6 mois et dans tous les cas pour les émetteurs suivants:</i>	
- Trésor Public, France Telecom (poste fixe), EDF-GDF	gratuit
- Distributeurs d'eau	
- Associations à vocation caritative	
<i>Autres cas</i>	16 €
• Coût par opération	gratuit
■ Opposition sur prélèvement ou Europrélèvement SEPA	gratuit

Les incidents de paiement liés aux autres moyens de paiement que le chèque (virement, avis de prélèvement, TIP, téléversements, effets de commerce)

■ Forfait de rejet(s) d'un ordre de paiement pour défaut ou insuffisance de provision	
• Par ordre de paiement	Frais égaux au montant de l'opération
- avec un maximum de	20 €
• Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération	gratuit

Vos règlements par effets de commerce

Les incidents de paiement liés aux effets de commerce	
■ Effet impayé, réclamé, prorogé, non-retour d'acceptation, non-acceptation, avis de sort	9,90 €
■ Rejet tardif à l'initiative du client ou rejet de la banque	20 €
■ Rejet avant date d'échéance à l'initiative du client	gratuit

Les incidents de fonctionnement du compte

► La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé sera: **Commission Intervention**)

■ Commission d'intervention	10 € plafond mensuel 60 opé.
■ Saisie Attribution ou Avis à Tiers détenteur	80 €

■ Opposition Administrative

10 % du montant
de l'opposition
Maxi. 80 €

► Pour toute opération (retrait d'espèces, paiement par carte, virement, prélèvement), effectuée en dehors de l'EEE* ou effectuée au sein de l'EEE* mais dans une devise étrangère à l'EEE* (en dollars par exemple), nous vous invitons à vous référer à la rubrique « Effectuer vos opérations bancaires avec l'Etranger »

Accéder à votre banque à distance

Par Internet

■ Cyberplus Pro (abonnement mensuel, hors coût de connexion)

12,50 €

► Votre abonnement vous permet, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site Internet de votre Banque, de consulter le solde de vos comptes, de télécharger vos écritures, de connaître le détail de vos encaissements par carte bancaire et d'ordonner des virements.

■ Cyberplus Turbo On Line (abonnement mensuel)

16 €

► Turbo On Line est une option de Cyberplus Pro dédiée aux Professionnels et aux petites entreprises, vous permettant d'effectuer des remises d'avis de prélèvement ou de LCR.

Par téléphone

Accéder à la plateforme téléphonique de votre banque et joindre un conseiller:

■ Accéder à la plateforme téléphonique ou joindre un conseiller

coût
d'un appel local

► Accessible sans abonnement, le service à distance vous permet de consulter à tout moment, le solde de vos comptes, vos encours de carte bancaire et vos dernières opérations, de réaliser des virements et de passer vos ordres de bourse.

Par Fax (abonnement mensuel)

■ Turbo Fax (réception de télécopies):

- Pour un seul compte:

- réception quotidienne

13 €

- réception 2 fois par semaine

10 €

- par compte supplémentaire:

50 %

du tarif standard

Echange de données informatiques

Par télétransmission (abonnement mensuel)

▶ Grâce à un protocole normalisé de communication (EBICS ou ETEBAC), vous pouvez télétransmettre vos fichiers de données bancaires. Ces systèmes sont particulièrement utilisés pour le traitement de volumes d'opérations importants, pour la réalisation d'avis de prélèvement récurrents ou de virements internationaux. Pour effectuer des télétransmissions, votre entreprise doit être équipée d'un logiciel de télétransmission. Turbo Suite Entreprise est le logiciel de télétransmission utilisant le protocole interbancaire EBICS des Banques Populaires. Il peut être installé sur votre PC ou votre réseau, via une connexion ADSL.

■ Abonnement Télétransmission

consultez
votre conseiller

L'abonnement est fonction des opérations que vous souhaitez échanger avec votre banque et de la mise à disposition de « Suite Entreprise » (hors installation).

Signature électronique et sécurisation des opérations par Internet

▶ CertEurope est un certificat électronique permettant de préserver la confidentialité et l'intégrité de vos échanges dématérialisés ainsi que de signer électroniquement des documents.

■ CertEurope (certificat sur support puce)

120 €/3 ans

■ Sécurité: lecteur et carte Pass Cyberplus

- 1^{er} lecteur

gratuit

- lecteur supplémentaire

8,36 €/lecteur

- 1^{re} carte dédiée

gratuite

- carte supplémentaire

15 €/an

Effectuer vos opérations bancaires avec l'Étranger

► Pour toute opération (retrait d'espèces, paiement par carte, virement, prélèvement), effectuée dans l'EEE* (y compris en France) en euros, nous vous invitons à vous référer à la rubrique « Vos encaissements et vos règlements ».

À noter que des règles de tarification spécifiques s'appliquent aux échanges effectués avec Saint-Pierre-et-Miquelon et avec Mayotte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller concernant les transactions effectuées avec ces territoires.

Vos opérations de change manuel

► Opérations réservées aux clients de la BPMC.

Le cours de change appliqué aux opérations en devises est consultable en agence

■ Délivrance de chèques de voyage (en euros ou en devises)	
• commission proportionnelle au montant délivré	1,50 %
- avec un minimum de	5 €
■ Encaissement de chèques de voyage (en euros ou en devises)	
• commission proportionnelle au montant encaissé	1,50 %
- avec un minimum de	5 €
■ Achat et vente de billets de banque étrangers	
• commission par commande	5 €

Vos opérations par carte bancaire

■ Paiement par carte bancaire en devises dans ou hors de l'EEE*	
• Commission proportionnelle au montant de l'achat	2 %
■ Retrait d'espèces en devises à un distributeur dans ou hors de l'EEE*:	
• Commission fixe par retrait	3,05 €
• Commission proportionnelle au montant du retrait	2 %

■ Retrait d'espèces en devises à un guichet bancaire dans ou hors de l'EEE*	
• Commission fixe par retrait	4,57 €
• Commission proportionnelle au montant du retrait	2 %

Vos paiements à destination de l'étranger

► Pour toutes les opérations en devises, la commission de change est appliquée en sus. (Voir page 15)

Virement vers l'étranger

Virement international: virement émis en euros vers un pays hors de l'EEE* ou en devises quel que soit le pays:

► Si le virement est émis en mode « OUR » (tous les frais à la charge du donneur d'ordre), les frais du correspondant bancaire étranger seront appliqués en sus.

■ Ordre transmis sur support papier:	
• Commission proportionnelle au montant du transfert	0,10 %
- avec un minimum de	16 €
- avec un maximum de	80 €
■ Ordre émis par télétransmission ou via internet (Cyberplus)	
• Commission proportionnelle au montant du transfert	0,08 %
- avec un minimum de	12 €
- avec un maximum de	80 €

Chèques émis vers l'étranger

■ Frais de règlement d'un chèque ou frais d'émission d'un chèque de banque	
• Commission proportionnelle au montant du chèque	0,10 %
- avec un minimum de	20 €
- avec un maximum de	90 €

Règlement d'effet import

• Commission d'encaissement d'un effet simple	0,10 %
- avec un minimum de	25 €
- avec un maximum de	95 €
• Commission d'encaissement de documents	0,15 %
- avec un minimum de	40 €
- avec un maximum de	150 €

* EEE: Espace Économique Européen

Crédit documentaire à l'import

► Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini au fournisseur d'une marchandise ou d'un service, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents qui prouvent que les marchandises ont été expédiées ou que les prestations ou services ont bien été effectués.

■ Commission d'ouverture par trimestre indivisible	0,25 %
- avec un minimum de	95 €
■ Commission d'examen des documents	90 €
■ Commission d'acceptation/de paiement différé par mois	0,08 %
- avec un minimum de 2 mois	60 €
■ Commission de modification (sauf montant et durée)	
- 1 ^{re} modification	50 €
- modifications suivantes	70 €/modification
■ Frais de port	au réel
■ Frais d'étude préalable de documents ou de projets	sur devis
- avec un minimum de	35 €

Vos règlements reçus de l'Étranger

Virement reçu de l'Étranger

■ Virement international: virement en euros en provenance d'un pays hors de l'EEE* ou en devises quel que soit le pays	
• Forfait pour un montant ≤ 500 €	5 €
• Forfait pour un montant > 500 €	15 €

► Si le virement est émis en mode « BEN » (tous les frais à la charge du bénéficiaire), les frais du correspondant bancaire étranger seront déduits du montant reçu.

Remise chèque en euros ou en devises

■ Commission d'encaissement de chèque si traitement en crédit immédiat (sauf bonne fin)	
Forfait pour une remise (même devise, même pays) ≤ 500 €	10 €
Forfait pour une remise (même devise, même pays) > 500 €	20 €
■ Commission d'encaissement de chèque si traitement en crédit après encaissement	30 €

Encaissement d'effet export

■ Forfait sur un effet simple (effet, RIBA, Pagarés...)	30 €
■ Forfait sur une remise documentaire	60 €

Crédit documentaire à l'export

■ Commission de notification (si absence de frais de confirmation)	0,125 %
- avec un minimum de	60 €
• Commission de confirmation (variable en fonction du pays) perçue par trimestre indivisible	à partir de 0,20 %
- avec un minimum de	80 €
■ Commission d'examen des documents	0,15 %
- avec un minimum de	80 €
■ Commission d'acceptation/de paiement différé par mois	0,125 %
- avec un minimum de 2 mois	70 €
■ Commission de modification (sauf montant et durée)	55 €/modification
■ Commission de transfert	0,125 %
- avec un minimum de	80 €
■ Frais de port	au réel
■ Frais de pré-analyse ou de mise en conformité de documents	sur devis
- avec un minimum de	50 €
■ Commission d'examen de documents pour crédit notifié et utilisé par une autre banque	50 €

Vos opérations de change ou de trésorerie devises

- Change au comptant (achat ou vente de devises):

► **Commission de change proportionnelle au montant de la transaction: cette commission s'applique à toute opération libellée en devises (virements, chèques, effets, remises et crédits documentaires) à partir ou à destination d'un compte en euros. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du traitement de l'ordre**

• sur la base du cours de référence Banque Populaire	0,05 %
- avec un minimum de	13 €
- avec un maximum de	60 €
• sur la base d'un cours comptant négocié	0,05 %
- avec un minimum de	25 €
- avec un maximum de	80 €
■ Change à terme (achat ou vente de devises à terme fixe ou à préavis plus)	
• Frais de mise en place ou de prorogation ou de levée anticipée ou de restructuration	55 €
• Commission d'utilisation toute opération	20 €
■ Couvertures évolutives (options de change simples ou structurées)	consultez votre conseiller
■ Compte en devises ouvert à la BPMC	
• Ouverture ou clôture de compte	gratuit
• Frais de tenue de compte: forfait par trimestre	32 €

■ Commission annuelle de gestion de compte inactif	26 €
■ Avances ou prêts en devises	consultez votre conseiller
■ Placements en devises	consultez votre conseiller

Autres prestations

■ Frais additionnels	
• par d'avis de sort	12 €
• par impayés (sur chèque ou effet)	30 €

▶ **En cas d'impayé il convient également d'ajouter le paiement d'éventuelles commissions facturées par nos correspondants étrangers**

• par acceptation (<i>sur effet ou remise documentaire</i>)	15 €
• par prorogation (<i>sur effet ou remise documentaire</i>)	25 €
• par annulation	50 €
• par établissement d'un bon de cession	30 €
• frais de port (<i>courrier rapide</i>)	au réel
■ Renseignements commerciaux	à partir de 45 € HT
■ Attestation bancaire ou lettre de recommandation bancaire	25 € HT
■ Ouverture de compte à l'étranger	consultez votre conseiller
■ Cash management	consultez votre conseiller
■ Garanties internationales (<i>de marché ou de paiement</i>)	
• Réception d'une garantie : commission de notification	50 €
• Délivrance d'une garantie ou émission d'aval sur effet	consultez votre conseiller

Financer vos besoins de trésorerie et vos investissements

Financer votre cycle d'exploitation et vos besoins ponctuels de trésorerie

Découvert en compte

Taux annuel calculé sur 360 jours, dans la limite du plafond réglementaire.

■ Intérêts débiteurs	
• Taux nominal annuel sur découvert	Taux de base + 10,50 %
• Majoration en cas de dépassement	3 %
• Commission d'immobilisation (perception si la somme des soldes débiteurs quotidien dépasse la somme des soldes créditeurs quotidiens sur la période)	20 % des intérêts débiteurs
• Commission de plus fort découvert - maximum : 50 % des intérêts débiteurs du trimestre	0,06 % du plus fort solde débiteur de chaque mois du trim.
■ Minimum forfaitaire en cas de découvert moyen inférieur à 400 € <i>ce minimum remplace la totalité des sommes dues au titre du découvert dans le cas où le solde moyen débiteur reste inférieur à 400 € sur la période</i>	26 €/trimestre
■ Mobilisations de créances	
• Taux escompte, Dailly	consultez votre conseiller
• Intérêts calculés prorata temporis à raison de 1/360 ^e par jour - perception minimum pour une mobilisation inférieure à 762 €	7,30 €
■ Dailly	
• Prorogation	9,90 €
• Commission de manipulation avec notification	21 €
• Commission de manipulation sans notification	5,50 €

Vos crédits d'investissement

Prêt moyen et long terme

■ Traitement et étude du dossier (% du prêt avec minimum de perception)	1 % minimum 200 €
■ Coût de l'assurance (par tranche de 10 000 €)	à partir de 3 €/mois
■ Etude pour délégation d'assurance	gratuit

Cautions et engagements par signature

■ Perception trimestrielle avec un taux annuel compris	entre 1,5 % et 2,5 % en fonction de sa nature
■ Minimum trimestriel	8,75 €
■ Frais d'établissement sur caution accordée par la banque	35 €
■ Frais de notification et de confirmation	consultez votre conseiller

Autres prestations

■ Frais d'information à caution	30 €/an
■ Avenant sur contrat de prêt	
• Modification simple	42 €
• Modification avec avenants	à partir de 275 € consultez votre conseiller
■ Décompte pour remboursements anticipé	42 €
■ Duplicata de contrat de prêt	42 €
■ Tableau d'amortissement (dans la limite de 10 par an, au-delà 8 €)	gratuit

Incidents liés au crédit

■ Rejet d'une échéance de prêt pour défaut de provision	Frais égaux au montant de l'opération
- avec un maximum de	20 €
■ Frais sur échéance de prêt réglée en retard	28,50 €
■ Régularisation d'une échéance impayée (intérêts de retard)	Taux du prêt + 3 %

Protéger vos proches, votre activité et vos biens

Protéger votre famille et votre entreprise

■ Fructi-Professionnel Prévoyance

consultez
votre conseiller

▶ Vous protéger ainsi que vos proches par l'apport d'un complément de revenu en cas d'arrêt de travail (vie privée ou professionnelle) et par le versement d'un capital en cas de décès ou d'invalidité absolue et définitive.

■ Fructi Facilités Pro

▶ Assurer en cas de décès par accident ou maladie la couverture des crédits court terme accordés par la Banque.

- Entreprise individuelle :

• **Version Accident-Maladie** (montant garanti)

13 000 €	91 €/an
25 000 €	175 €/an
50 000 €	350 €/an
60 000 €	420 €/an
75 000 €	525 €/an
100 000 €	700 €/an

• **Version Accident** (montant garanti)

50 000 €	69,24 €/an
----------	------------

- Société :

• **Version Accident-Maladie** (montant garanti)

13 000 €	91 €/an
25 000 €	175 €/an
40 000 €	280 €/an

• **Version Accident** (montant garanti)

40 000 €	55,40 €/an
----------	------------

Fructi Facilités Pro est inclus dans votre convention de relation

Protéger votre activité et vos biens professionnels

▶ Assurer votre activité en responsabilité civile professionnelle ainsi que votre patrimoine professionnel contre l'incendie, l'explosion, dégâts des eaux, vol...

■ Multirisque Professionnelle

■ Multirisque Professionnelle du bâtiment

consultez
votre conseiller

Préparer votre retraite

► Pallier les insuffisances des prestations des régimes de retraite obligatoires par la souscription d'un contrat de retraite par capitalisation.

- Fructi Pro retraite
- Fructi Agri retraite
- Fructi Epargne +

consultez
votre conseiller

Combinaison gagnante PERCO – Madelin Pour optimiser votre retraite, rien de tel que de cumuler les avantages fiscaux des solutions PERCO et Madelin

Location de coffre

Prix annuel, défini en fonction du volume du coffre et du niveau de garantie.

- Coffre (selon volume et garantie):

à partir de
79,43 € HT/an

Bénéficiaire de services spécialisés

Pour motiver et fidéliser vos salariés, associez-les aux résultats de votre entreprise tout en les aidant à se constituer une épargne :

Motiver et fidéliser vos salariés

- Participation
- Intéressement

Améliorer le quotidien de vos salariés

- Titre-restaurant
- Chèque cadeau
- Chèque Emploi Service Universel préfinancé

Préparer la transmission de votre entreprise

- La convention Fréquence pro Avenir
 - offres promotionnelles
 - conseils personnalisés

Crédit-bail

Bénéficiez des avantages du crédit-bail Banque Populaire Bail Matériel :

- Financement à 100 % de votre investissement
- Loyers déductibles du bénéfice imposable
- Maintien de votre équilibre de bilan
- Souplesse dans la durée, la périodicité et le barème des loyers

Financer et sécuriser vos créances clients

Avec les solutions de Banque Populaire Factorem en affacturage, assurance-crédit, information commerciale et recouvrement :

- bénéficiez d'un financement immédiat de vos factures
- garantisiez-vous contre les impayés clients
- gagnez du temps en confiant la relance à un spécialiste
- évaluez le risque de défaillances de vos prospects et clients

Plus d'informations sur la plaquette « Solutions pour sécuriser et financer vos créances clients » pour les Professionnels, « Solutions pour financer et sécuriser votre poste clients » pour les Entreprises.

Donner une dimension internationale à votre entreprise

- Assurance protection Pramex

Parlons-en

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, la Banque Populaire du Massif Central vous apporte une réponse complète dans les plus brefs délais.

■ Votre conseiller reste votre interlocuteur

Vous pouvez également contacter le Service Clients de votre Banque

- Banque Populaire du Massif Central - Service Clientèle et réclamations
18, boulevard Jean-Moulin - 63057 Clermont-Ferrand Cedex I
- N° de téléphone : 04 73 73 73 93 (Coût d'un appel local)



Ce pictogramme identifie sur vos extraits de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité de nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre extrait de compte.

Vous recevrez également une fois par an un relevé de l'ensemble des frais liés au fonctionnement du compte-courant de l'année écoulée.

Pour rester en contact avec votre banque à tout moment



IMPACT'VERT® 04 73 42 31 00 - 01/12



Pour nous contacter

- La ligne directe de votre conseiller est indiquée sur votre extrait de compte
- Vos opérations 24 h/24 : 04 73 73 73 93 (Coût d'un appel local)



Moviplus ou
SMS 6 11 10 (0,35 €/envoi + coût du SMS)

Votre compte sur votre portable



Cyberplus

www.massifcentral.banquepopulaire.fr



Nos guichets automatiques

Sur notre site internet, de nombreuses informations :

- guide de la mobilité bancaire,
- convention d'assurance emprunteurs AERAS,
- crédit relais immobilier,
- convention de compte de dépôt.
- et de nombreux glossaires pour vous familiariser avec les termes financiers et bancaires.

BANQUE POPULAIRE
LE MASSIF CENTRAL
BANQUE & ASSURANCE

Siège social : 18, boulevard Jean-Moulin
63057 Clermont-Ferrand Cedex 1



Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du code monétaire et financier et par les textes subséquents. RCS 775 633 878 Clermont-Ferrand. Activité annexe: intermédiation et courtage d'assurance - inscription ORIAS n° 07 008 962.